

Les Martres de Veyre  
Mairie des Martres de Veyre  
place Alphonse Quinsat  
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 17/10/2024  
Reçu en préfecture le 17/10/2024  
Publié le  
ID : 063-216302141-20241010-DB\_2024\_05\_06-DE

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre**, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

*Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27*  
*Nombre de présents : 17*  
*Nombre de votants : 21*  
*Date de convocation du Conseil Municipal : le 03/10/2024*

**PRESENTS** : Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT - Sylvie CAMUS - Annick BARDEY - Stéphanie DUBIEN - Sébastien BERNARD - Frédéric MASSON - Jocelyne MOGENROS - Pascal BARTHELEMY - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE - Catherine LOPEZ - Damien COULON - Lucie DEQUESNES.

**ONT DONNE POUVOIR** : Gilles DURIF (procuration à Pascal PIGOT) - David PERREIRA (procuration à Sylvie CAMUS) - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN (procuration à Régis BERNARD) - Éric CANDIOLO (procuration à Pascal PIGOT)

**ABSENTS** : Grégory DESTOMBES - Anthony VAZEILLE - Cécile MANDONNET - Kévin TREMOUILLE.

Sylvie CAMUS a été élue secrétaire.

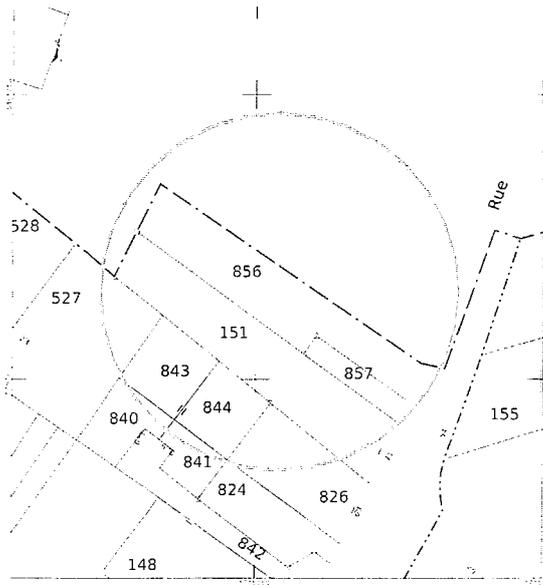
n° 2024-05-06

CM du 10 octobre 2024

### Objet : VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE AE 856

La parcelle AE 856, d'une contenance de 480 m<sup>2</sup>, a été acquise par la commune dans le cadre d'une procédure de bien sans maître en septembre 2020.

Elle constitue une partie du parking de la parcelle ZL 210 appartenant au Conseil Départemental du Puy-De-Dôme.



Une demande d'évaluation des domaines a été effectuée le 10 septembre 2024. Le prix du terrain a été estimé à 36 000€.

Il est proposé de rétrocéder la parcelle cadastrée AE 856 au prix de 1 € symbolique au Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 063-216302141-20241010-DB\_2024\_05\_06-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages

- **Accepte** cette vente pour l'euro symbolique ;
- **Accepte** la vente de la parcelle AE 856 par acte administratif ;
- **Autorise** Monsieur le maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires.

<b>Pour :</b>	<b>21</b>
<b>Contre :</b>	
<b>Abstention :</b>	

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 11 octobre 2024

Le maire,  
Pascal PIGOT

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

